

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 Novembre 2025**

Délibération n° : 01-2025/06

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Gigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice CORSETTI, Maire, à la Salle de Conseil,

Date de convocation :	13 novembre 2025
Affichage le :	25 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8	PRESENTS : BERGAMASCHI Sylvie, BLASQUEZ Mickael, CASIMIR Stéphane, CORSETTI Patrice, GONNOD Lionel, RIQUOIS Jean-Pierre, SAITTA Emmanuel, VAN DONSELAAR Carin.
Absents excusés : 3	CAILLON Jordan, JANET Amaury, MOUNIER Thomas.
Secrétaire de séance :	RIQUOIS Jean-Pierre

N° 01-2025/06 : Avis du conseil municipal relatif à la demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement déposée par l'EARL BEUQUE sur la commune de Marigna-sur-Valouse.

Conformément à la demande de Mr le Préfet, en date du 12 septembre 2025, le conseil municipal doit émettre un avis portant sur la demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement déposée par l'EARL BEUQUE sur la commune de Marigna-sur-Valouse.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,
CORSETTI Patrice

Le secrétaire
RIQUOIS Jean-Pierre

